

Montréal, le 17 août 2026

Par dépôt électronique (SDÉ)

À : Tous les participants

**OBJET : Demande d'approbation du plan d'approvisionnement et de
modification des Conditions de service et Tarif d'Énergir à compter
du 1^{er} octobre 2026
Dossier R-4334-2026**

La Régie de l'énergie (la Régie) tiendra l'audience relative au dossier mentionné en objet du **1^{er} au 10 septembre 2026 à compter de 9h00**, dans ses locaux de Montréal. Elle réserve également une plage supplémentaire du 15 au 18 septembre 2026 pour la poursuite de l'audience, au besoin. La Régie demande aux participants de lui transmettre les informations suivantes :

- la liste des témoins et la présentation par panel, le cas échéant;
- le temps requis pour la présentation de la preuve;
- le temps prévu pour le contre-interrogatoire des témoins des autres participants, avec le plus de précision possible;
- le temps prévu pour l'argumentation.

La Régie demande également aux participants de lui communiquer tout autre commentaire utile à l'établissement du calendrier d'audience. Elle leur demande en outre de lui indiquer s'ils entendent soulever des moyens préliminaires lors de l'audience et, le cas échéant, d'en préciser la nature ainsi que le temps estimé pour leur présentation.

Les informations requises par la présente devront parvenir à la Régie au plus tard à **12 h, le 21 août 2026** pour Énergir et le **25 août 2026** pour les intervenants.

En dernier lieu, la Régie invite les participants à déposer, avant le début de l'audience, une déclaration sous serment attestant de la véracité des faits allégués dans leur preuve écrite. Également, elle les invite à concentrer la présentation orale

de leur preuve pour en souligner les points importants et les conclusions recherchées.

La Régie s'attend à ce que les participants fassent preuve de flexibilité afin de tenir compte des imprévus qui pourraient survenir dans le cadre de cette audience.

Veuillez agréer l'expression de nos sentiments distingués.

(S) Johanne Skelling

Johanne Skelling, avocate
Secrétaire de la Régie de l'énergie

JS/II